sont élevée sur le piédestal d'où lord Brougham vient de culbutter lord Durham.

Vous trouverez dans le *Mercury* l'histoire de l'assemblée de St. Roch par Derbyshire, une des âmes damnées de lord Durham. Ce n'est qu'un tissu de mensonges publié pour mystifier les tories et jeter du ridicule sur un procédé qui a donné assez d'inquiétude au gouvernement pour décider son excellence à envoyer son secrétaire principal Buller chez M. Morin afin de le prier d'user de son influence pour empêcher cette expression de l'opinion publique. D'ailleurs, si cette assemblée était si peu nombreuse, pourquoi, après avoir entouré le lieu de réunion d'agens de police avec leur chef Young à leur tête, et avoir mis 1600 hommes sous les armes, pourquoi, dis-je, avoir tenu la garnison sur pied toute la nuit de dimanche? Pourquoi avoir fait assommer les deux hommes qui posaient les affiches convoquant l'assemblée et les avoir retenus au cachot pendant une heure jusqu'à ce qu'on eut consulté les officiers en loi à cet égard? Il faut que le gouvernement soit bien pusillanime s'il emploie de pareilles violences et des mesures de précautions aussi sérieuses pour une "*vraie farce*," comme le sieur Derbyshire appelle l'assemblée de St. Roch, ou bien le gouvernement est-il si convaincu qu'il ne possède nullement la confiance publique et sent il que, comme la patience a ses bornes même chez les Canadiens, il faille faire briller les baïonnettes en toutes les occasions où le peuple s'occupe de sa position cruelle pour le forcer à l'endurer?

Je ne m'attacherai pas à réfuter toutes les fausses assertions du *Mercury*, mais je puis vous assurer que tout s'est passé à l'assemblée régulièrement et paisiblement, et qu'elle a parfaitement rempli le but pour lequel elle était convoquée, celui de se prononcer sur les nobles efforts d'un grand homme (lord Brougham) pour faire désavouer l'ordonnance monstre de lord Durham, et de faire voir que les autolafés en effigie n'étaient que l'œuvre d'une petite faction.

UN SPECTATEUR.

—oooo—

REVUE DES JOURNAUX.

Morning Courier de Montréal.

On ne peut nier qu'une intense excitation ait été créée dans le Haut-Canada par suite de l'établissement de 57 cures et d'autres efforts faits pour y implanter une hiérarchie à la solde de l'état. Nous n'abordons pas ce sujet pour en discuter le mérite, quant à-présent; car tant de franc égoïsme entre dans les motifs de ceux qui y sont le plus intéressés, que nous ne désirons nullement prendre part à la lutte. Nous n'y faisons allusion que comme à une des forces perturbatrices, de laquelle on aurait pu facilement se passer dans l'état actuel de notre machine politique, et comme à une source de division et de faiblesse à une époque où il est besoin de tant d'union et de puissance. Nous déplorons sincèrement ce degré d'excitation, mais nous regrettons infiniment plus qu'une *cause* palpable ait pu exister pour le produire. Ceux qui sont témoins du mal contagieux que ce projet d'une église dominante propage en ce jeune pays, ne sauraient trouver de termes assez expressifs pour définir la folie et l'ignorance qui l'ont conçu. Le fleuve St. Laurent changerait de cours plutôt que nous dussions nous attendre à voir les rêves du haut sacerdoce se réaliser sur le continent de l'Amérique septentrionale. L'un serait aussi *naturel* que l'autre.

Nous devons remarquer ici que le parti qui est en possession des dépouilles soutient la controverse dans un esprit qui tient plutôt de la défiance que de la conciliation. "On ne se rend pas," tel est, suivant le journal de l'église, le cri de guerre de ce parti; et il ne devrait pas être surpris que le gant ainsi jeté ait été ramassé avec l'opiniâtre détermination de vaincre. Il est aussi digne de remarque que c'est de toutes les questions celle qui sera le plus obstinément contestée par le parti presbytérien écossais; car pour ce qui est de matières politico-religieuses les Ecossais, comme nation, ont toujours montré beaucoup de résolution, et leurs descendans immédiats en cette colonie partagent trop leurs autres spécialités pour ne pas leur ressembler en ceci tout de même. Une fois que l'idée qu'ils ont droit aux réserves du clergé se sera fixée dans leur esprit, il sera bien difficile de l'en déloger.

Sous quelque point de vue qu'on envisage cette controverse et l'excitation qui s'ensuit, nous ne voyons aucun espoir de les voir bientôt se calmer; probablement, elles ne s'éteindront pas d'elles-mêmes, et sans doute que le seul moyen d'y mettre un terme est de faire disparaître la *cause*. Il est très amusant d'ouïr les lamentations du parti sacerdotal à ce sujet, de l'entendre exprimer le plus profond regret sur le compte de la colonie de ce que l'excitation par rapport aux cures et l'église dominante soit si forte dans l'état malheureux où en sont les affaires. Est-il sincère dans ses regrets pour des raisons d'intérêt public, non de parti? En ce cas il a une belle occasion de se montrer magnanime en s'unissant à la majorité de co-sujets pour demander au gouvernement de faire disparaître la cause offensante et le germe de la discorde civile. Il nous faut quelque témoignage de sa douleur patriotique, et l'épreuve la moins exceptionnelle que nous puissions suggérer est celle à laquelle nous venons de faire allusion. On n'a qu'à adopter ceci généralement, et le Haut-Canada présenterait bientôt un aspect plus calme. Mais si l'on ne veut prendre aucun conseil de nous, nous demandons en retour qu'on nous épargne les lamentations sur la condition de bouleversement et d'excitation du Haut-Canada.

MARIAGE.

En cette ville, lundi, le 8 du courant, par le révérend messire Fay, M. Dufaux dit Lamarche, maître tonnelier, à Dlle. Emilie Desroches, tous deux de cette ville.

HEMORRHOIDES, &c.

HEMORRHOIDES—*Point de cure point de paiement*, PRIX $1.

LINIMENT DE HAYS.—POINT DE DECEPTION.

CETTE composition chimique extraordinaire, résultat de la science et invention d'un célèbre médecin, dont le public a été doté avec la solennité d'un *legs fait au lit de mort*, a acquis depuis une réputation sans exemple, confirmant pleinement l'exactitude de la dernière confession du Dr. Gridley, tant respecté, "qu'il n'osait pas mourir sans laisser à la postérité l'avantage de sa connaissance sur le sujet" et en conséquence il légua à son ami et son médecin Solomon Hays, le secret de sa découverte.

Elle est maintenant en usage dans les principaux hôpitaux et dans la pratique privée de notre pays, comme la première et la plus sûre composition pour la cure des hémorrhoïdes, et d'une manière assez étendue et efficace pour être incroyable, si ce n'est dans les cas où ses effets se font apercevoir *extérieurement* comme dans les maladies suivantes:

Pour l'hydropsie—Opérant une absorption extraordinaire tout d'un coup.

Pour les enflures—Les réduisant en quelques heures.

Rhumatisme—Aigu ou chronique, donnant un prompt soulagement.

Maux de gorge—Par cancers, ulcères ou froid.

Grippe et coqueluche—Extérieurement et sur la poitrine.

Toutes contusions distentions et brûlures—Opérant la cure en quelques heures.

Plaies et ulcères—Nouveaux et anciens, et plaies févreuses.

Ses effets sur les adultes et les enfans dans les enflures rhumatismales, et les tous et serrements d'estomac, par le relâchement des parties ont été surprenants au-delà de toute conception. La remarque ordinaire de ceux qui s'en servent pour les *hémorrhoïdes*, c'est "qu'il agit comme un charme."

HEMORRHOIDES.—Le prix $1 est remis à quiconque aurait fait usage d'une bouteille du Liniment de Hays pour les hémorrhoïdes, et rapporte la bouteille vide sans avoir été guéri. Telsont les ordres positifs du propriétaire à ses agents, et sur des milliers et milliers qui ont été vendues ce n'a manqué de réussir.

Nous pourrions publier des certificats sans fins, mais nous préférons que ceux qui vendent l'article montrent les originaux aux acheteurs

ATTENTION—Aucun n'est le vrai Liniment sans une enveloppe richement gravée, portant mon nom, et aussi *ceux des agents*.

SOLOMON HAYS.

A vendre en gros et en détail par COMSTOCK & Co New-York, et par un droguiste dans chaque ville des Canadas.

Direction en français sur chaque bouteille. *A vendre aussi chez les droguistes de Montréal et de Québec.*

CEPHELALGIE,
MALADIE OU NERVEUSE,

La réputation extraordinaire que le remède du docteur SPOHN pour cette cruelle maladie acquiert de jour en jour, est sans doute un sujet d'étonnement. Il est déplorable en effet qu'il ait existé tant de souffrances pendant des siècles sans qu'il ait été découvert quelque moyen préventif ou curatif efficace; mais le docteur Spohn assure maintenant le public qu'il a été trouvé un remède capable de vaincre les plus incrédules. Les principes de son action sont clairs et simples. C'est un fait reconnu que la migraine et les maux de tête, quelque nom qu'on leur donne, ont leur siége primitif dans l'estomac. Ceux qui croient avoir la céphalalgie nerveuse, peuvent être assurés que cet organe, l'estomac en est la cause première, que c'est par le canal de l'estomac, que le système a été vicié ou débilité, et que ce n'est que par le même canal qu'ils peuvent en espérer le rétablissement dans ses fonctions naturelles et saines. Le remède du docteur Spohn est éminemment propre à produire cet effet. On ne saurait nier la vérité de cette assertion, et plutôt ceux qui souffrent de maux de tête en seront convaincus, plutôt leurs souffrances finiront et ils seront rendus à la santé. Le docteur Sphon garantit ce fait sur sa réputation professionnelle. On trouve son médicament chez les apothicaires généralement dans les Etats-Unis.

COMSTOCK & Co, droguistes en gros, n. 2 Fletcher-street près Maiden lane, une porte au-dessous de Pearls street, New-York, agents généraux pour l'Amérique.

Directions en français sur chaque bouteille. Aussi à vendre chez les apothicaires de Montréal et de Québec.

E. SPOHN, M. D.

CHAUVETTE.

UNE BELLE CHEVELURE est le premier ornement du corps humain. Comme sa perte change la figure, et donne prématurément l'apparence de la vieillesse, ce qui fait que plusieurs ont de la répugnance à se découvrir, et les fait même s'éloigner de la société pour éviter les plaisanteries et moqueries de leurs connaissances; ils passent par conséquent le reste de leur vie dans la retraite. Enfin, la perte même des biens ne remplit pas le jeune homme d'un cœur généreux de cette tristesse pensante que lui fait éprouver la perte de ses cheveux. Pour prévenir ces fâcheuses circonstances, le BEAUME DE COLOMBIE D'OLDRIDGE empêche les cheveux de tomber à la première application et quelques bouteilles les font repousser. Il fait pareillement pousser des sourcils et des favoris; il empêche les cheveux de grisir, les fait boucler, et les met à l'abri des dartres. Les propriétaires montrent de nombreux certificats de la première respectabilité à l'appui des vertus du beaume d'Oldridge.

☞Lisez les suivans:

ROBERT WHARTON, écuyer, ci-devant maire de Philadelphie, certifie, comme on le voit plus bas le caractère élevé du monsieur suivant:—

Les soussignés certifient par le présent que nous avons fait usage du beaume de Colombie découvert par J. Oldridge, et l'avons trouvé très utile non seulement pour empêcher les cheveux de tomber mais aussi pour les faire repousser.

WM. THATCHER, sen.,
ministre méthodiste dans St. George's charge,
No 86. North Fifth St
J. P. INGLIS, 331, Arch St.
JOHN D. THOMAS, M. D. 163 Race St.
JOHN S. FUREY. 101, Spruce St.
HUGH McCURDY, 214, South 7th St.
JOHN GARD, jr, 123, Arch St.

Le public ne manquera pas de l'élever dans son estime, lorqu'il saura que trois des messieurs ci-dessus ont plus de 55 ans, et les autres pas moins de 35.

(Du Maire,)
RÉPUBLIQUE DE PENSYLVANIE, } Cité de Philadelphie. }

Je, ROBERT WHARTON, maire de la dite cité de Philadelphie certifie par le présent que je connais bien MM. J. P. Inglis, John S. Furey, et Hugh McCurdy, dont les noms sont signés au-dessous du certificat ci-dessus; qu'ils sont des messieurs de caractère et de respectabilité, et que comme tel, pleine foi devrait être donnée au certificat.

En foi de quoi, j'ai mis mon seing et fait poser le sceau de la cité; ce sixième jour (L. S.) de décembre &c.

ROBERT WHARTON, maire.

ATTENTION.—Remarquez que chaque bouteille du vrai beaume a une riche enveloppe gravée, sur laquelle est représentée la chute de Niagara; de même que le nom de l'agent &c,

Directions en français sur chaque bouteille, *A vendre chez les droguistes de Montréal et de Québec.*

DARTRES A LA TETE ET CHAUVETTE.

BEAUME DE COLOMBIE D'OLDRIDGE—L'article nommé ci-dessous est une combinaison chimique composée d'ingrédients qui sont trouvés efficaces pour aider la pousse naturel des cheveux, et faire disparaître tout obstacle à leur parfait développement. En recommandant cet article à l'attention particulière d'un public éclairé le propriétaire ne fait que répéter les sentiments souvent exprimés des centaines de personnes, qui ont fait l'épreuve heureuse de son efficacité et de ses étonnantes qualités—ce composé s'étant acquis un mérite et une valeur notoire. Les dames et messieurs s'en servent généralement pour se tenir les cheveux moites et beaux, et la tête nette de dartres, ce qu'il fait à merveille, et il prévient ainsi la chauveté.

☞ATTENTION—Remarquez que chaque bouteille du vrai beaume de Colombie a une riche enveloppe gravée, sur laquelle est représentée la chûte de Niagara, &c.

Directions en français sur chaque bouteille. *A vendre en gros et en détails par les droguistes de Montréal et de Québec.*

HEMORRHOIDES, HYDROPISIE, ENFLURES, TOUTES SORTES DE DOULEURS, RHUMATISME.

On avance d'une manière absolue sur les preuves les plus positives, que les maladies ci-dessus sont arrêtées et guéries par l'usage opportun du Liniment de Hays. Il est impossible de trouver de la place dans ce papier pour présenter celles de ces preuves qui sont conclusives et portent conviction. On pourra les voir en tout comme ci-dessous.

S'adresser chez les droguistes de Montréal et de Québec.

SOLOMON HAYS.

☞*Le ci-devant maire* de Philadelphie a donné sous le sceau de la cité son certificat touchant le caractère de plusieurs ecclésiastiques, médecins et messieurs de la première respectabilité, qui déclarent positivement sous leurs propres signatures (que l'on peut voir toutes au bien nommé plus bas) que le Beaume de Colombie n'est pas seulement un préservatif certain, mais qu'il fait repousser réellement les cheveux de même qu'il guérit aussi les dartres. *Qui disputera, ou qui restera chauve?* Le vrai beaume a une riche gravure en acier représentant la chûte de Niagara, &c., imprimée sur l'enveloppe.

S'adresser chez les droguistes de Montral et de Québec.

AVIS.

MONSIEUR REMI COURCELLES dit CHEVALIER, tailleur, de la ville de Montréal, informe respectueusement tous ses amis et le public en général qu'il a rétabli sa boutique en la maison de ROBERT SMITH sur la grand' rue du faubourg St. Laurent et se flatte que par son assiduité et l'attention qu'il apportera à tous les ouvrages que l'on voudra bien lui confier, il espère mériter l'encouragement de tous ceux qui l'emploieront.

11 Oct. 1838.

AVIS PUBLIC.

LE Soussigné donne par le présent AVIS qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom par son épouse ni autre personne quelconque, sans un ordre de sa part.

Frs. DUPUIS.

L'Assomption, 4 oct. 1838

AVIS.

LES ENGINS du BATEAU-A-VAPEUR les *« Sources de Varennes »* seront vendus par ENCAN PUBLIC, vendredi le 26 OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin, à l'office des Soussignés

JOHN MOLSON & FILS.
Vieux marché.

Montréal 28 sept. 1838.

A LOUER,
POSSESSION IMMEDIATE.

UNE maison très bien finie et peinturée, situé sur la rue St. Maurice dans le faubourg St. Joseph, avec un hangar, une remise et une écurie, aussi une cour spacieuse.

S'adresser à M. J. B. ASSELIN, Ferblantier, rue St. Paul, ou au soussigné.

J. A. LABADIE.

4 oct. N. P.

FELIX MERCURE

RECOIT ses marchandises sèches d'automne, qui sont de toutes sortes et qualités. Et il vend aussi à commission et consignation, en gros et en détail, trois balles de draps, 3 de Casimires, 4 coloris barrés assortis, &c. &c. No. 129. Rue St. Paul.

PELLETERIES

de toutes sortes et qualités à vendre par le même, au même lieu.

ROBES DE BUFFLE

de toutes grandeurs et qualités, cuirs tannés, repassés etc. etc. à vendre par le même au même lieu.

Le plus libéral crédit sera fait, pourvû qu'il soit certain et approuvé.

8 Oct. 1838.

A Vendre,
UNE SUPERBE PROPRIETE.

LE Soussigné, voulant discontinuer de garder la maison qu'il occupe présentement, bien connue sous le nom d'HOTEL LAVOY, offre à la vendre avec TOUT LE MOBILIER qu'elle contient, cela à des conditions raisonnables. Son objet en ce faisant est de pouvoir consacrer tout son temps à l'exploitation des carrières. Quant à la situation de cette propriété elle est bien connue pour être un des premiers sites, se trouvant près de la Prison, et à peine à cinq minutes de marche de la ville elle a été construite à même les meilleurs matériaux, d'une façon très solide, l'intérieur en est bien fini et ne le cède à aucun autre de la ville. On donnera un titre irréprochable, et on n'exigera qu'une partie de l'argent à la tradition de la propriété; le reste payable selon qu'il aura été convenu, disons de six à huit ans sans intérêt.

Pour plus amples détails, s'adresser sur les lieux à PHILIPPE LAVOY,

4 Octobre, 1838.

PERDU VENDREDI dernier depuis la Paroisse St. Urbain jusqu'à Lachenaie, deux PORTEFEUILLES, l'un dans l'autre, contenant environ cent louis enbillets de banque, tant en cinq piastres, dix piastres et autres petits billets, la personne qui en donnera connaissance au Bureau de la Quotidienne ou à J. B. Morin Hotel Longue Pointe sera généreusement récompensée.

4 Octobre 1838.

LE soussigné se trouvant par hazard en possession d'un JEUNE PORC, donne avis que le propriétaire pourra le ravoir en payant ce présent avertissement. Faubourg St. Laurent, grande rue.

C. ROBLEY.

15 Oct. 1838. 1f. p.

MDE. J. PERRAULT peut recevoir encore quelques PENSIONNAIRES, tant de la Ville que de la Campagne, à sa demeure rue St. Louis, près du Champ de Mars.

Montréal, 11, septembre 1838.

AVIS.

LE Soussigné, marchand tailleur, offre ses remercîmens au public en général, et en particulier aux messieurs qui ont bien voulu l'honorer de leur encouragement, et les prévient qu'il aura constamment en main un assortiment général de DRAPS et de CASIMIRS et qu'il sera toujours prêt à exécuter le plus promptement possible les COMMANDES dont on le chargera, à sa demeure grand'rue, fauxbourg St. Laurent, maison de M. Castonguè.

J. HOMIER.

Montréal 2 octobre 1838.

M. J. H JOBIN, Notaire, a transporté son ETUDE chez M. ST. JULIEN, près les Batisses du Nord-Ouest, petite rue *Ste. Thérèse*, vis-à-vis M. TRUDEAU, Apothicaire.

Montréal 2 octobre 1838.

NOTICE.

TOUTES PERSONNES qui ont des réclamations contre la succession de feu TOUSSAINT CASIMIR BOUSQUET, en son vivant marchand à St. Cyprien, sont priés de les présenter au soussigné dûment attesté, d'ici au premier jour de janvier prochain, et toutes celles endettées à la dite succession sont priées de payer le montant de leur créance immédiatement au soussigné en son bureau à Montréal.

PIERRE JODOIN.

Montréal 1 octobre 1838.

AVIS.

HARDOIN LIONAIS (No. 61, vis-à-vis le Palais de Justice,) vient de recevoir son assortiment ordinaire étendu de MARCHANDISES D'AUTOMNE, parmi lesquelles se trouvent une grande variété de DRAPS de largeur et CASIMIRS des couleurs et patrons les plus à la mode.

—AUSSI—

Un assortiment choisi de Pelleterie pour dames.

25 Sept. 2m. T. et c.

AVIS PUBLIC.

MOI, LE SOUSSIGNE, Trésorier pour la ville de Montréal, je notifie de nouveau par les présentes tous ceux qui sont encore endettés envers la Ville pour Cotisations, taxes sur les chevaux, etc., que si leurs COMPTES ne sont pas soldés *immédiatement*, à ce Bureau, je serai dans la nécessité d'adopter des mesures légales contre eux sans plus de délai.

P. AUGER,
Trésorier des Chemins.

Montréal, 17 Sept. 1838. il

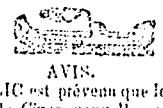

AVIS.

LE PUBLIC est prévenu que le bâteau-à-vapeur le *Cigne*, nouvellement construit et commandé par le Capitaine PACAUD, doit voyager régulièrement entre Montréal et Chambly autant que l'état des eaux le permettra. Tous les LUNDIS et JEUDIS, il partira de Chambly à SEPT heures du matin, frèlera à tous les ports en descendant, traversera à Berthier et continuera d'arrêter aux endroits pourvus de quais.

Tous les VENDREDIS, il laissera le port de Montréal, à QUATRE heures de l'après-midi, et déposera les passagers et le baggage à tous les ports intermédiaires. Les passagers sont assurés d'avance de trouver à bord tout ce qu'ils peuvent desirer en fait d'aisances. On y trouvera de bonnes chambres et des lieux de sûreté pour les effets.

5 Sept. 1838.

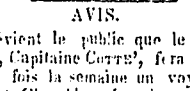

AVIS.

ON prévient le public que le *Trois-Rivières*, Capitaine COTTE', fera régulièrement deux fois la semaine un voyage entre Montréal et Chambly. Les jours de départ seront le MARDI et le VENDREDI. Ce bâteau-à-vapeur arrêtera aux Ports intermédiaires des deux rives auxquels on a accoutumé d'arrêter. Les passagers trouveront à bord toutes les commodités et tous les rafraichissemens nécessaires.

5 Sept. 1838.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE TERRE située dans la paroisse de MASCOUCHE de LACHENAY, contenant onze arpents de front sur 30 de profondeur, avec une superbe MAISON de 30 pieds de front sur 25 de profondeur, une GRANGE de 90 pieds, une ETABLE de 40 pieds, une ECURIE de 30 pieds, Remises, Laiteries, deux Puits, etc. etc. Le tout dans le meilleur ordre possible.

Les termes de payement seront des plus aisés. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, au Propriétaire

à CHARLES HUBOUT dit TOURVILLE.

Septembre 1838.—3m. p.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur de prévenir ses amis, tant de la ville que de la campagne, et le public en général, qu'il tient présentement sa MAISON DE PENSION en Pancienne demeure de M. ROBITAILLE rue *Ste. Thérèse*, près le marché neuf et le palais de Justice. Cette maison offre toutes les commodités désirables dans un pareil établissement; et le soussigné espère par la bonne tenue de sa maison, mériter une part de la faveur publique.

J. ST. JULIEN.

Montréal, 4 Septembre 1838. 3f.

MAISON A LOUER.

A LA RIVIERE des PRAIRIES la PREMIERE MAISON contre l'Eglise, spacieuse ayant CINQ APPARTEMENS et un bonne ECURIE. Pour les conditions qui seront LIBERALES s'adresser à la Propriétaire.

Veuve JOSEPH LAGARDE.

—St. Joseph 16 août 1838.

AVIS.

UN JEUNE HOMME, d'une famille respectable de Montréal, désirerait se placer comme commis, dans un magazin, soit en ville, soit à la campagne, dans le Bas ou dans le Haut-Canada. Il possède les deux langues, surtout le français, et jouit d'une bonne réputation, ainsi qu'il se fait fort de l'attester par des certificats probatoires. Pour plus amples informations s'adresser aux bureaux du *Temps* ou de la *Quotidienne*.

LIBRAIRIE DE
E. R. FABRE.
Rue St. Vincent.

LE SOUSSIGNÉ, très reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu depuis QUINZE ANS de ses nombreuses pratiques, a l'honneur de leur rappeler qu'il a toujours en main une COLLECTION Considérable de LIVRES FRANCAIS, comprenant des Livres de PIÉTE, LITTERATURE, HISTOIRE, DROIT, &c.

AUSSIA

UN GRAND Assortiment de GRAVURES, PAPIERS, LIVRES Blancs, &c. &c. Le tout à vendre à des PRIX EXTREMEMENT REDUITS.

Le Soussigné a aussi l'honneur de prier celles qui lui sont endettées depuis longemps de vouloir bien venir solder leurs COMPTES.

E. R FABRE.

—Montréal 18 Juillet, 1838.

LEÇONS DE FRANÇAIS.

UN MONSIEUR de cette ville, avantageusement connu par ses connaissances philologiques, se propose d'aller donner des LECONS DE FRANCAIS à domicile. S'adresser au bureau de cette feuille.

Montréal, 25 juillet 1838.—t. o.

RAP FIN et COMMUN de couleur assortie, le contenu de 27 BALLES et CAISSES.

JEAN BRUNEAU.

20 Juillet 1838.

TOILE et ETOFFE du PAYS différente QUALITE.

JEAN BRUNEAU.

—25 Juillet 1838.

CUIR A MITAINES et CHAMOIS 18 BALLES reçu dernièrement par le GUTHRERG de Londres.

JEAN BRUNEAU.

—25 Juillet 1838

A VENDRE.

PAR les SOUSSIGNES:—

70	Quarts de Hareng du Nord,	No.	1
125	do.	do.	2
170	do.	do. bay St. George	1
150	do.	do.	2
150	do.	do. bay des Chaleurs.	
50	do. de Morue verte, fraiche.		

Ces effets sont dernièrement reçus des pêches et méritent l'attention des acheteurs.

AUSSI:—

Huile pâle, jaune et brune, de loup-marin, huile de morue, de baleine, huile d'olive pour table, et huile de blanc de baleine, thé, sucre, cafe, poivre, barley, farine d'avoine, savon, chandelles, empois, pierre bleu, tabac en torquettes, vitres, mastic, peinture blanche et de couleurs, huile de lin, crue et double bouillie, thérébenthine, goudron, cloux de 6 à 30 et autres ASSORTIES, &c. &c. &c.

BUTEAU ET MALHERBE.

—11 août, 1838. 1f

AVIS.

LES PERSONNES qui ont des réclamation contre M. FREDERICK GLACKMEYER sont averties de les présenter, sans délai, au soussigné, vû que par acte devant Mtre. C. A. Bruet, Notaire, le dit Glackmeyer, lui a fait cession de tous ses biens comme syndic et séquestre, pour regler ses affaires, et celles qui doivent sont requises de venir régler et payer sans délai, le montant de leurs comptes, afin d'eviter d'être poursuivies.

JOS. ROY.

—12 août, 1838. 1f

A VENDRE.

UNE MAISON en pierre, située en la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, de trente six pieds sur trente, avec mansardes bien finies, peinte en dedans, avec une grange, Etable et autres dépendances. Pour plus amples informations, s'adresser à la Propriétaire, à la Rivière-des-Prairies.

VICTOIRE RITCHOT.

—31 juillet, 1838.

TRAITE SUR LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET PARTIE DOUBLE,

Rédigé, pour la Classe Mercantile,

PAR JOS. LAURIN, ETUDIANT EN DROIT.

A VENDRE à la LIBRAIRIE CANADIENNE, et chez l'Auteur, Faubourg St. Jean, No. 26, aux Trois-Rivières, chez M. J. B. Garceau, et à Montréal, chez M. C. P. Leprohon. PRIX—2s.

—2s juillet, 1838.

MAISON DE PENSION.

MADAME Veuve GÉRARD, ayant établi sa demeure à l'entrée de la rue *Sanguinet*, porte voisinne de J. GIBSON, Ecr. avertit qu'elle pourra prendre deux ou trois pensionnaire.

N. B Cette pension sera tenue sur un bon pied, à des CONDITIONS LIBERALES.

18 août, 1838. u

MADAME PROVENDIE', en offrant ses remercimens à ceux qui l'ont patronisée du vivant de son époux, sollicite la continuation de leur faveur, ayant pris cette MAISON si commode de la POINTE-A-CALLIERE qui fait face à la Rue St. François-Xavier, et où elle se propose d'avoir constamment en main SOUPES, HACHE'S, STEAKS, etc., servis le plus promptement.

On prendra quelques PENSIONNAIRES.

N. B.—Conditions raisonnables.

Montréal 18 1838.

MAISON DE PENSION.

TOUSSAINT LABELLE, résidant rue dans la grande rue du faubourg Québec, voisin des maisons neuves de J. STEWART Ecr., prend la liberté d'informer le public qu'il a ouvert une MAISON de PENSION, et qu'il prendra cinq à six PENSIONNAIRES. Les Messieurs de la campagne qui voudront bien l'encourager, trouveront en tout temps chez lui, une table bien servie, de bons lits et de bonnes écuries pour leurs chevaux, ses prix seront très modérés.

N. B.—M. LABELLE informe Messieurs les aubergistes et autres, qu'il a à vendre, à la cuisse et en détail, de la supérieure BIERE de GINGEMBRE.

Montreal, 18 Juillet 1838.

A LOUER.

Une Maison à deux étages avec une bonne cave, situé à Henry-ville, (St. George) avec une grange, écurie, remise, &c. &c, avec une certaine étendue de terrain, y contigue. Pour les particularités s'adresser sur les lieux à

LUC FORTIN

—St. George 21 Aout 1838.

AUX MARCHANDS DES CAMPAGNES

A VENDRE en GROS et en DETAIL par le soussigné, qui en aura CONSTAMMENT EN MAIN, les articles de consommation suivans:—

Esprit de la Jamaïque, Rum de Démérara, Gin, Brandy, Vin de Port, Vin Rouge, vin Blanc, Shrub, Peppermint, Noyau, Brandy blanc, Whiskey, Vinaigre de Bordeaux, Gin d'Hollande en caisses, Thé, Cafe, Cassonade, SUCRE DU PAYS, Indigo, Couperose, Tabac en feuille, Tabac noir, Tabac file, Chocolat, Empois, Pierre Bleue, Muscades, Canelle, Clous de Girofle, &c. &c. &c.

S. GAUTHIER ET CIE.

Au coin du MARCHE-NEUF et de la rue St. Paul.

—Montréal 18 Juillet 1838.

A vendre ou a Louer.

LES PROPRIETES ci-après désignée: savoir: DEUX TERRES dans la paroisse de St. Timothé près de l'église sur lesquelles sont construites deux belles et bonnes MAISONS, HANGAR et autre dépendance.

Une TERRE a St. Césaire de arpents deux sur trente.

Un emplacement dans le village S. Césair

Un do. à St. Athanase près de l'Eglise.

Trois de dans le village de Terrebonne.

Un do sur le bassin de Chambly.

Pour les conditions s'adresser au Soussigné.

JH. ROY.

Montréal, 18 Juillet, 1838.

AVIS.

LE soussigné ayant des engagements qu'il ne peut rencontrer, vu la gêne des affaires en ces temps malheureux, et comme pour y satisfaire il lui faudrait des poursuites qui entraineraient inévitablement la ruine d'un nombre d'honêtes familles, prend la résolution pour répondre à ses désirs qui tendent à ne point faire souffrir ses créanciers, ni à écraser ses débiteurs, de mettre en vente sa propriété comme sous le nom d'HOTEL NELSON ou toute autre, même celle à laquelle il tient d'avantage. Un tiers du prix servira payé comptant, un tiers au bout de six mois et le reste à un crédit libéral. Un titre incontestable serait donné.

JOSEPH ROY.

Montréal, 18 Juillet 1838.

AVIS.

LE Soussigné étant chargé du greffe de CHEVALIER DE LORIMIER Ecr. Notaire, de cette ville, pendant son absence informe les citoyens de cette ville et les habitans des Campagnes, qui desireraient prendre communication d'aucun acte les concernant, pourront y avoir accès et en obtenir copies à lui, en son étude, (même étude de Chevalier de Lorimier, Ecr.) petite rue St. Jacques, No. 7

G. H. CADIEUX,
Notaire.

Montréal, 18 Juillet 1838.

A LOUER.

Possession Immediate.

UN SUPERBE VERGER situé au haut du faubourg St. Antoine avec Maison et dépendances, &c. Ce Verger offre cette année beaucoup d'avantages à celui qui en sera le locataire, vu la grande quantité de pommes qu'il y aura. Pour les particularités on pourra s'adresser à G. H. CADIEUX Ecuyer Notaire ou au soussigné.

G. GERARD.

Montréal, 18 Juillet 1838.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au village de LONGUEUIL, avec MAISON en pierre Etable, Hangar, Glacière, etc. etc. Ce poste est des plus avantageux pour toute espèce de commerce.

Un autre EMPLACEMENT situé au même lieu et adjoignant celui ci-dessus designé, sans batisses. Pour plus amples informations il faut s'adresser sur les lieux à

CHRISTOPHE PREFONTAINE.

Montréal, 18 Juillet 1838.

A VENDRE.

1° UN EMPLACEMENT situé en cette ville sur le niveau de la petite rue St. Jacques, tenant d'un côté à J. A. Labadie, Ecr. N. P., et avec une maison en pierre à deux étages, et d'autre côté, à la Société d'Histoire Naturelle, avec une Maison en pierre à deux étages, et autres Batimens dessus construits.

2.—Un autre Emplace de figure irrégulière situé au faubourg St. Antoine; tenant devant à la grande Rue: derrière et d'un côté à M. F. Poinchaud, et d'autre côté partie à M. P. F. Heneman et partie à la rue Craig, avec trois MAISONS dessus construites.

Pour les Conditions qui seront libérales, s'adresser à Maître J BELL, N. P. ou à la propriétaire,

DAME CHEVALIER DE LORIMIER,
Faubourg St. Joseph.

—Montréal 18 juillet 1838.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE TEMPS se publie une fois par semaine, le MARDI; le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE ET DEMIE par année, outre les frais de Poste, payables d'avance.

CEUX qui veulent discontinuer leur abonnement, sont obligés d'en donner avis au moins un mois avant leur date échue, et de PAYER LEURS ARRERAGES, autrement ils seront censés continuer un autre semestre.

☞ Les Lettres, Paquets, Argent, Correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port. à l'Imprimeur, au Bureau du journal, No. 29, Rue Saint-Paul

PRIX DES ANNONCES.

Six Lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7½d. chaque suivante.

DIX Lignes et au-dessous, première insertion 3s. 4d. et 10d. chaque suivante.

AU-DESSUS de DIX Lignes, première insertion, 4d. par Ligne, et 1d. chaque suivante.

*** LES avertissemens non accompagnés d'ordres écrits seront insérés une fois par semaine jusqu'à ce qu'il soient contremandés et débités en conséquence.

On traite de gré-à-gré pour les avertissemens d'une certaine étendue, qui doivent être publiés plus de SIX MOIS.